

## Un enfant est en danger ou susceptible de l'être :

L'information préoccupante ou IP se définit comme tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide (Article R 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles).

## Qui peut transmettre une information préoccupante ?

Un particulier (anonymement ou non), un personnel de l'éducation nationale, un travailleur social, un membre d'une association, un agent des hôpitaux, un médecin, un agent de la protection judiciaire de la jeunesse etc.

## Comment ? Des numéros utiles, appels gratuits et anonymes :

Le 119 joignable 24 h/24 h 7 jours/7  
(SNATED national)

Pour la Collectivité de Corse :  
0 800 000 119

En cas de danger avéré et  
d'urgence, adressez-vous au  
commissariat en composant le 17  
ou à la brigade de gendarmerie.



Vous souhaitez signaler  
une situation préoccupante ?  
Chì fà ? À quale indirizzassi ?

## Contactez-nous

Appel gratuit & anonyme disponible 24h/24h

**0 800 000 119** Service & appel  
gratuits

## Par courrier

**Une adresse postale Pumonti :** Collectivité de  
Corse - Cellule de Recueil des Informations  
Préoccupantes, BP 414, 20183 Aiacciu cedex

**Une adresse postale Cismonte:** Collectivité de  
Corse - Cellule de Recueil des Informations  
Préoccupantes, Rond-Point du Maréchal Leclerc,  
20405 Bastia cedex 9

## Par courriel

Pour le Cismonte (2B) : [crip2b@isula.corsica](mailto:crip2b@isula.corsica)

Pour le Pumonti (2A) : [crip.2a@isula.corsica](mailto:crip.2a@isula.corsica)



# NE LAISSONS PAS LA VIOLENCE VOLER LEUR ENFANCE

## ZITELLI IN PERICULU

## Agissons Ensemble

Appel gratuit & anonyme disponible 24h/24h

**0 800 000 119** Service & appel  
gratuits



# Qu'est ce qu'un enfant en danger ?

Un enfant en danger ou en risque de danger, cela peut être un enfant victime de :

## VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

- Humiliations
- Abandon
- Injures
- Rejet affectif
- Punitons excessives...

## NÉGLIGENCES LOURDES

- Enfant livré à lui-même
- Absence de soins
- Malnutrition
- Déscolarisation...

## VIOLENCES PHYSIQUES

- Brutalités
- Hématomes
- Fractures
- Brûlures, morsures...

## VIOLENCES SEXUELLES

- Viol, inceste
- Attouchements...



L'auteur de mauvais traitements sur enfant est puni par la loi et la peine est aggravée quand il a autorité sur l'enfant.

# Les signes qui doivent vous alerter :

Cumu ricunnosce l'indizii di una situazione à risicu pè un zitellu ?

Traces de coups, griffures, morsures, brûlures, bleus, hématomes, fractures répétées... sont autant de signes à prendre en compte. Cependant l'attitude de l'enfant peut aussi vous alerter.

## L'ENFANT PEUT :

Être agité ou, au contraire, replié, silencieux

Agresser les autres enfants physiquement et/ou verbalement

Ne pas jouer avec les autres

Refuser de se dévêtir, surtout lors de ses activités sportives

Manifester une crainte excessive de l'autre

Utiliser un vocabulaire inadapté à son âge, notamment à propos de la sexualité...



# Comment gérer la situation ?

Vous êtes inquiet, troublé, choqué face à un enfant qui semble en danger ?

Ne gérez pas la situation seul, contactez-nous.

En parler est une réaction responsable et citoyenne.

## VOUS AVEZ UN SOUPÇON OU UNE INQUIÉTUDE ?

### RÉAGISSEZ !

Hè una **OBLIGAZIONE** di segnalà i casi di periculu o d'urgenza, di violenza o di maltrattanza.

Attention, ne pas informer est passible de poursuites pénales.

La non-dénonciation d'un fait de maltraitance peut faire l'objet d'une condamnation à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende

(Article L.434-3 du Code Pénal)